



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Association internationale des femmes médecins, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'Association internationale des femmes médecins souhaite faire une déclaration concernant l'autonomisation des femmes et la violence à l'égard des femmes.

L'Association internationale des femmes médecins est une organisation non gouvernementale internationale, dont les membres sont des femmes médecins de plus de 70 pays. Fondée en 1919, l'Association est vouée à l'amélioration de l'état de santé des collectivités dans lesquelles ses membres travaillent. Elle œuvre en particulier auprès des femmes et des enfants. L'Association est dotée d'un statut consultatif de catégorie II auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé.

M^{me} Kyung Ah Park, de la Corée, en assume actuellement la présidence. L'Association est divisée en huit régions du monde, chacune étant représentée par une vice-présidente. Elle organise une réunion internationale tous les trois ans. La prochaine se tiendra à Vienne (Autriche) en juillet 2016. Entre les réunions triennales, chaque région organise un congrès régional.

En 2002, l'Association a innové avec la rédaction d'un manuel de formation sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le domaine de la santé à l'intention des médecins et d'autres professionnels de la santé. Les thèmes abordés dans ce manuel de formation, à savoir le sexe, la sexualité, les rôles dévolus à chacun des sexes et l'équité dans le traitement des hommes et des femmes sont tous pertinents lorsqu'il s'agit de l'autonomisation des femmes et de son lien avec le développement durable, ainsi que de la violence à l'égard des femmes.

L'équité entre les sexes se réfère au fait d'être juste à l'égard des femmes et des hommes. Pour assurer l'équité, il faut souvent prendre des mesures pour compenser les désavantages historiques et sociaux en raison desquels hommes et femmes ne sont pas traités sur un pied d'égalité. L'équité du traitement des deux sexes, qui conduit à l'égalité entre les sexes, consiste en l'espèce à prendre les moyens appropriés pour satisfaire les besoins sanitaires qui sont propres à chaque sexe (en matière de procréation, par exemple), ainsi que les besoins particuliers des femmes qui sont plus vulnérables à la violence sexiste.

Seules les femmes peuvent se donner les moyens de faire des choix et parler en leur nom propre, mais les institutions peuvent soutenir les processus qui augmentent la confiance en soi des femmes, développent leur autonomie et les aident à établir leurs propres objectifs. L'ancienne Directrice générale de l'OMS, M^{me} Gro Harlem Brundtland, a déclaré que seules une ferme volonté politique, une meilleure information, la législation et la réallocation des ressources permettront aux femmes de prendre le contrôle de leur propre vie. Ce n'est qu'ainsi que les femmes vivront une vie fondée sur le respect, la qualité et l'égalité. L'autonomisation viendra grâce à des dirigeants animés par la passion et la détermination, saisissant les occasions, s'alignant aux côtés des alliés, prenant des risques et faisant des choix éclairés.

Les femmes médecins sont souvent le premier point de contact avec les femmes victimes de violence sexiste. L'action de l'Association doit se conjuguer à l'action menée en matière de respect de la loi, de répression, d'hébergement provisoire, de protection sociale et de rééducation en une démarche

pluridisciplinaire qui permet aux femmes de se retrouver en sécurité et leur donne la possibilité d'aller de l'avant. La victimisation façonne la vie des femmes. L'adoption d'une démarche tenant compte des traumatismes subis et impliquant les communautés locales s'impose si la société veut vraiment venir en aide à ces femmes. Cette démarche est conforme aux objectifs 3 et 5 du programme de développement durable.

La violence faite aux femmes est polymorphe. En effet, la violence domestique et conjugale, la traite des êtres humains, la violence en temps de guerre, la cruauté mentale et les agressions sexuelles, dont le viol, sont autant de formes connues de violence à l'égard des femmes, mais il en est de moins connues, comme la violence lors des fréquentations, le harcèlement, la violence à l'égard des femmes migrantes ou réfugiées, les crimes d'honneur, la violence à l'égard des femmes sur le lieu de travail et la violence à l'égard des femmes handicapées.

Les traditions culturelles autorisent la maltraitance des femmes, sous prétexte qu'il en a toujours été ainsi. Les mutilations génitales féminines, le traitement réservé aux veuves dans de nombreuses cultures et le mythe de la relation sexuelle avec une vierge qui guérit du VIH en sont des exemples édifiants. Il existe d'autres formes de violence plus contemporaines, notamment la tendance récente à la chirurgie génitale cosmétique, allant de la bioplastie à l'hyménoplastie en passant par l'augmentation de volume du point G.

Du VIH découle une autre forme de violence sexiste. Contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas accès à la prévention, à la consultation, au dépistage et au traitement. Comme elles sont souvent incapables de négocier avec leur partenaire pour obtenir des relations protégées, elles s'exposent au VIH et à d'autres maladies sexuellement transmissibles.

En tant que femmes médecins, nous savons que la violence sexuelle entraîne une détérioration de l'état de santé, et nous connaissons les vertus thérapeutiques d'une relation harmonieuse entre soignant et patient. L'Association a adopté plusieurs résolutions pertinentes en 2010, lors de son congrès international de Münster.

Sachant que la violence sexuelle à l'égard des adultes et des enfants a de très lourdes conséquences médicales, psychologiques et sociales pour les survivants et leur communauté, l'Association préconise :

- L'élimination de toutes les formes de violence sexuelle;
- L'éducation des communautés afin de sensibiliser l'opinion et de changer les attitudes à l'égard de la violence sexuelle;
- La formation des professionnels de la santé pour les aider à identifier les victimes de violence sexuelle qui ont survécu, à les aborder et à leur proposer un traitement approprié;
- La création d'une offre pérenne de services intégrés de consultation et de soins de santé pour mieux épauler tout au long de leur vie les victimes de violence sexuelle qui ont survécu.

Après le succès de son manuel de formation sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et désireuse de mettre à profit sa grande expérience de première ligne auprès des patients souffrant des effets de la violence à

l'égard des femmes, l'Association internationale des femmes médecins est en voie de terminer la rédaction d'un manuel de formation basé sur des études de cas provenant du monde entier, qui permettra de mettre en évidence les similitudes et les différences entre les femmes. Le manuel contiendra des enseignements précieux et une série de thèmes y seront développés. Ce sera un document évolutif auquel les membres pourront ajouter des cas au fil du temps.

M^{me} M. I. Oseji du Centre de recherche de la santé publique au Nigéria a conçu et dirigé un programme en ligne à l'intention des femmes médecins. Le programme a pour but de renforcer les capacités de ces femmes en matière de développement et de gestion organisationnels, ainsi que leurs compétences en matière de gestion des programmes financés par les bailleurs de fonds dans leur pays, à les doter des compétences appropriées pour la rédaction de propositions, la collecte de fonds, la gestion de projet et la documentation, à établir un mécanisme de mobilisation communautaire pour la durabilité et la continuité des programmes et à introduire une stratégie d'apprentissage à distance pour la formation sur l'intégration à un coût financier minime.

D'un point de vue humanitaire, à la suite du tremblement de terre, l'Association internationale des femmes médecins a recueilli des fonds qui ont été remis en personne au Premier Ministre du Népal par la Présidente de l'Association, M^{me} Park. Ces fonds ont été consacrés à la reconstruction d'une école pour filles qui avait été détruite lors du séisme.

L'Association a conclu un partenariat avec Zonta International afin de fournir des trousseaux d'accouchement propres dans diverses zones où des besoins existent. Grâce au projet de maternité sans risque, des trousseaux ont été expédiés au Malawi et au Népal et, grâce à d'autres contacts, certaines ont été envoyées dans les camps de personnes déplacées à Kaboul en Afghanistan, au Cameroun, à la Grenade, en Équateur et à l'hôpital de mission à Calcutta, dirigé par l'Association des femmes médecins en Inde.

À la 60^e session de la Commission de la condition de la femme, l'Association internationale des femmes médecins lance un plaidoyer fort en faveur de l'autonomisation des femmes. Seules les femmes peuvent se donner elles-mêmes les moyens d'agir, mais le rôle de chef de file des Nations Unies en matière d'engagement politique, de même que la réorientation des ressources contribueront grandement à faire de ce rêve une réalité. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, l'Association plaide énergiquement en faveur de la reconnaissance du rôle important du système de santé, qui est un facteur essentiel de la lutte intégrée contre la violence à l'égard des femmes, et appelle à la mobilisation pour former les professionnels de la santé et faire en sorte qu'ils soient à même de reconnaître les cas de violence sexiste, d'aborder avec toute la sensibilité voulue les victimes de ces actes et de prendre la mesure des graves conséquences physiques et psychologiques dont elles souffrent leur vie durant.